



VALBIRSE

# Lettre d'infos

Nouvelles de la Commune mixte

Avril 2025

## Contact

Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévillard  
☎ 032 491 61 61  
✉ info@valbirse.ch

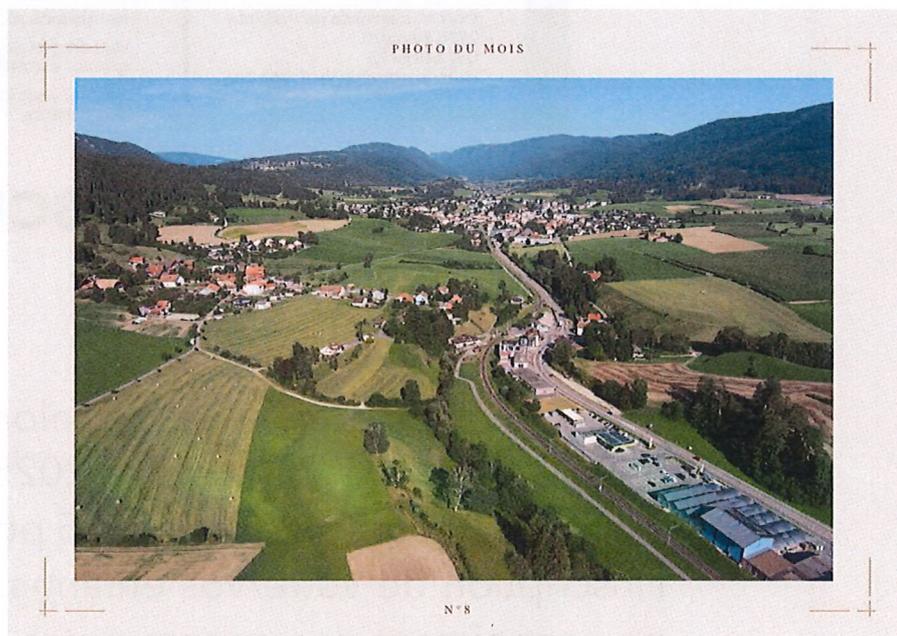
## Ouverture des guichets

Lu 10h-12h • 13h30-16h30  
Ma 10h-12h • 13h30-16h30  
Me 10h-12h  
Je 10h-12h • 13h30-18h30  
Ve 10h-12h



## Photos du mois

Découvrez les deux dernières photos du mois de la commune de Valbirse.



# Valbeers Festival Vide-Grenier

En parallèle du Marché artisanal du 28 juin 2025, un vide-grenier réservé aux enfants sera organisé. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mai 2025.



## Ouvertures des inscriptions EJC 2025-2026

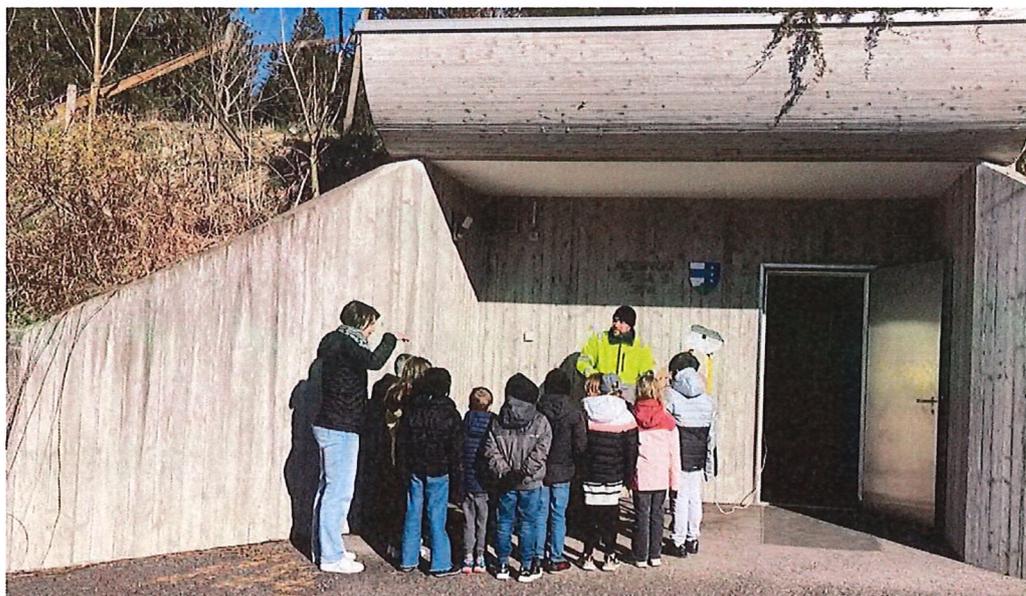
Chers parents, nous vous rappelons que les inscriptions à l'EJC pour l'année scolaire 2025-2026 sont ouvertes. Vous avez jusqu'au 20 mai 2025 pour nous faire parvenir l'inscription de votre/vos enfant-s. Pour les familles qui ne connaissent pas encore notre structure, une séance d'information se tiendra le mardi 6 mai 2025 à l'administration communale de Court, rue de la Valle 19 (2e étage). En outre, en juin, nos Apéros Portes-ouvertes

seront organisés sur nos trois sites d'accueil. L'occasion de venir découvrir nos lieux d'accueil en famille de manière ludique. EJC Court - Mardi 03 juin 2025 de 17h00 à 19h00 / EJC Bévillard - Jeudi 12 juin 2025 de 17h00 à 19h00 / EJC Malleray - Mardi 17 juin 2025 de 17h00 à 19h00.

L'équipe de l'EJC et sa Direction se feront un plaisir de vous croiser au détour de ces divers rendez-vous !

## Des élèves découvrent les secrets de l'eau potable

Des élèves d'une classe de 4H ont récemment participé à une leçon « eau potable » dans et hors des murs de l'école. Cette initiative, menée conjointement par l'enseignante, le responsable des services techniques et le fontainier, visait entre autres à expliquer l'importance de cette précieuse ressource. Les enfants ont eu l'opportunité de découvrir les différentes étapes de traitement et de distribution de l'eau potable dans leur commune. Ils ont également pu visiter un réservoir, permettant ainsi de mieux comprendre le cycle de l'eau de la source jusqu'à leur robinet.



---

## Nouveaux membres à la commission Bien Vivre

Le Conseil communal a nommé 3 nouveaux membres de la Commission Bien Vivre à Valbirse (CBVV), à savoir Mmes Mélody Kämpf-Heyer et France Oliveira ainsi que M. Alan Santschi. Ils rejoignent les anciens membres que sont Mmes Florence Alves, Jessie Cognis et MM. Frank Bigler, Stéphane Heimann, Olivier Rion et Stève Blaesi (conseiller communal). Les autorités remercient les nouveaux membres pour leur engagement en faveur de la collectivité et leur souhaitent pleine satisfaction dans l'exercice de cette fonction.

## Tailler pour garantir une bonne visibilité

La végétation plantée le long des routes peut, si elle est débordante, gêner le passage, péjorer la visibilité et engendrer de graves conséquences. Rappelons notamment que :

## Ouvertures des inscriptions EJC

Chers parents, nous vous rappelons que les inscriptions à l'EJC pour l'année scolaire 2025-2026 sont ouvertes. Vous avez jusqu'au 20 mai 2025 pour nous faire parvenir l'inscription de votre/vos enfant-s. Pour les familles qui ne connaissent pas encore notre structure, une séance d'information se tiendra le mardi 6 mai 2025 à l'administration communale de Court, rue de la Valle 19 (2e étage). En outre, en juin, nos Apéros Portes-ouvertes seront organisés sur nos trois sites d'accueil. L'occasion de venir découvrir nos lieux d'accueil en famille de manière ludique. EJC Court - Mardi 03 juin 2025 de 17h00 à 19h00 / EJC Bévillard - Jeudi 12 juin 2025 de 17h00 à 19h00 / EJC Malleray - Mardi 17 juin 2025 de 17h00 à 19h00.

<http://www.susyutzingen.ch/>

- ✂ L'espace surplombant la chaussée des routes publiques doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins ;
- ✂ En règle générale, l'espace surplombant les trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables doit être maintenu libre sur une hauteur de 2,50 m au moins ;
- ✂ La largeur libre doit être de 0,50 m au moins ;
- ✂ Pour les carrefours dans une zone 30km/h, la visibilité doit être de 30 m dans les deux directions pour un point d'observation situé à une distance de 2,50 m du bord de la chaussée.

Nous prions les propriétaires de bien vouloir respecter ces prescriptions et tailler la végétation si nécessaire. Les Services techniques se tiennent à disposition (032 491 61 66) pour toute question complémentaire.



## Aline Vazquez directrice de l'enseignement spécialisé

Sur proposition de la Commission scolaire, le Conseil communal a nommé Mme Aline Vazquez en tant que directrice de l'enseignement spécialisé au sein de l'École primaire à 10% et vice-directrice de l'établissement à 5% dès le 1er août 2025. Mme Vazquez, actuellement enseignante spécialisée au sein de l'École secondaire du Bas de la Vallée, suivra la formation de directrice d'établissement dès que possible. Les autorités se réjouissent de son engagement et lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles fonctions.



---

## Le bus Valbirse en fonction

Le Bus local Valbirse est opérationnel depuis le lundi 7 avril. Conduit par des chauffeurs bénévoles durant certaines plages horaires, il offre la possibilité à toute personne ayant besoin d'être véhiculée au sein de Valbirse d'y faire appel. Voici les informations essentielles :

- ✔ Service gratuit : Aucun frais n'est requis pour utiliser ce bus.
- ✔ Horaires : Les plages horaires pour le mois en cours sont disponibles et actualisées sur le site internet de la commune (<https://www.valbirse.ch/1231-vivre-a-valbirse-bus-valbirse>)
- ✔ Mode d'utilisation : Les usagers peuvent réserver une course à l'avance en appelant le 032 510 14 20 ou simplement en sollicitant le bus d'un signe de la main lorsqu'il circule avec l'autocollant « Je roule pour Valbirse ».
- ✔ Zone desservie : Le bus opère uniquement dans les localités de Pontenet, Malleray et Bévillard.

Les autorités expriment leur gratitude envers les chauffeurs bénévoles qui se sont annoncés. Toute personne souhaitant consacrer une ou plusieurs heures par mois à ce service peut contacter l'administration communale au 032 491 61 65

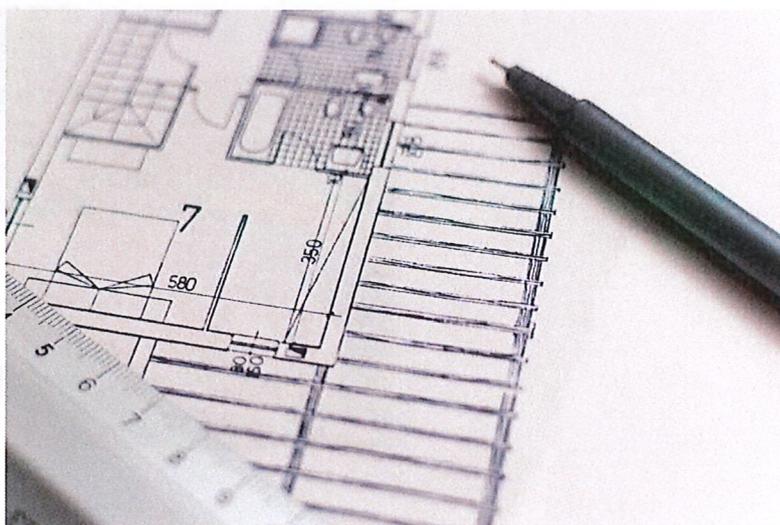


# Une transformation en vue ?

## Mieux vaut se renseigner avant

Les autorités rappellent que pour de nouvelles constructions/installations, même petites, pour des travaux de transformations/modifications de locaux et pour des changements d'affectations une demande de permis de construire est généralement nécessaire. L'exécutif invite les personnes qui projettent des travaux à prendre contact au préalable avec le service des constructions (032 491 61 67) afin de se renseigner sur la nécessité ou non de demander un permis de construire. En effet, il est toujours plus simple de poser la question avant de débiter les travaux que de recevoir une décision d'arrêt des travaux une fois ceux-ci commencés ou de remise en l'état initial. De telles procédures sont pénibles, longues et génèrent souvent des frais qui pourraient être évités. Pour les projets de construction/rénovation hors de la zone à bâtir, les prescriptions sont encore différentes et il est demandé de s'adresser à la commune avant tous travaux.

Les autorités communales remercient les habitantes et habitants de leur compréhension et de leur collaboration.



# Interdiction de traverser les champs

Les autorités rappellent que durant la période de pousse (avril à octobre) il est interdit de marcher sur les terres cultivables, ceci par respect pour la nature et les exploitants.

Les éventuels contrevenants s'exposent à une amende.



## Terrain de beach-volley ouvert

La saison de beach-volley est ouverte du 1er avril au 31 octobre. Le terrain situé dans le secteur de la piscine de l'Orval est accessible à tout un chacun. Les usagers sont priés de respecter les lieux et de remettre la bâche en place après utilisation.



# Une joyeuse équipe de patrouilleurs est de retour

Depuis 2023, les élèves ont dû ranger leur gilet de patrouilleur au placard... et avouons-le, ça a laissé un petit vide. Toutes générations confondues ont regretté ce rôle. Mais pas question de laisser la sécurité des enfants au hasard !

La commune de Valbirse s'est retroussé les manches : demandes à des sociétés privées, tentatives en tout genre, bref, tout a été essayé. Et finalement, après quelques rebondissements et une bonne dose de persévérance, une joyeuse équipe de bénévoles a pris le relais au passage piéton de Bévillard, juste en face de la commune, ceci depuis un peu plus d'un an.

Tous les matins à 8h, puis à 11h40 (et même le lundi après-midi !), ils sont là, par tous les temps : pluie, vent, neige ou grand soleil, avec toujours le sourire et une belle dose de bonne humeur.

Aujourd'hui, ce sont sept super bénévoles - parents d'élèves, retraités ou parents d'enfants un peu plus grands - qui assurent la traversée en toute sécurité. Et la bonne nouvelle, c'est qu'il y a toujours de la place. Avec quelques volontaires en plus, ce service pourrait même être offert aux élèves de Malleray.

Si vous avez envie de rejoindre l'aventure vous pouvez contacter Chloé Bourgeois, membre de la commission scolaire (079 726 60 72).



---

# Renouvellement des bons de garde

Les inscriptions aux bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026 sont ouvertes dans le système kibon <https://be.kibon.ch>. Le document « Confirmation de données de bons de garde pour la période 2025-2026 » généré par kibon doit parvenir à l'administration communale jusqu'au 30 juin 2025. Afin de faciliter la saisie dans le programme, le canton a décidé de fusionner le programme Kibon avec le BE Login. En saisissant votre BE Login, tous les champs se préremplissent en fonction de votre déclaration d'impôt 2024. Lors de la restitution de la confirmation des données, nous vous prions de nous transmettre les documents ci-dessous afin de pouvoir contrôler votre inscription et rendre une décision :

- Déclaration d'impôt 2024
- Relevé(s) de compte(s) au 31.12.2024
- Certificat de salaire 2024
- Contrat de travail (veuillez mentionner si celui de l'année passée est toujours d'actualité).

En cas de délai non respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

Toute modification (changement de taux, déménagement, naissance ou autre) pendant la période doit être annoncée sur Kibon.

Une vidéo explicative ainsi que tous les liens utiles pour remplir avec succès votre demande sont disponibles sur le site de la commune, rubrique Vivre à Valbirse, Petite enfance, bons de garde.